

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE  
ARRÊTÉ N° AMV2026\_137

**Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement – Travaux en demi-chaussée avec alternat**

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1 et L.2213-6,

VU le Code de la route, notamment ses articles R.411-8 et R.411-25 relatifs aux mesures de restriction ou d'interdiction de la circulation,

VU la demande présentée par l'entreprise **R&C** en date du 09/06/2026,

CONSIDÉRANT qu'il convient de réglementer la circulation afin de permettre la réalisation d'une campagne de contrôle sur les éléments de fibre optique sur l'ensemble du territoire communal, tout en assurant la sécurité des usagers,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** En raison de la réalisation des travaux précités, la circulation sera maintenue en demi-chaussée **sur l'ensemble du territoire communal**.

La circulation sera organisée par **alternat**, régulé manuellement.

Ces dispositions s'appliqueront du **06/07/2026** au **17/08/2026**, pendant la durée des travaux.

**ARTICLE 2 :** La signalisation réglementaire conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place et maintenue par l'entreprise intervenante.

**ARTICLE 3 :** L'accès des véhicules de secours, des bus devront être maintenu en permanence.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise aux services de la Gendarmerie, aux services de secours, à la Police Municipale, au Pôle Routes – Arrondissement de Bonneville, ainsi qu'à Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la commune.

Fait à Scionzier, le 11/06/2026

